



## Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006 - ISO 11014-1

Page 1 sur 4

TEROSTAT 9220 310 ML NOIR

No. FDS : 75753  
V002.3

Révision: 03.09.2007

Date d'impression: 22.01.2008

### 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

**Désignation commerciale:**

TEROSTAT 9220 310 ML NOIR

**Utilisation prévue:**

Colle

**Raison sociale:**

NV Henkel Belgium S.A.  
Havenlaan 16 Av. du Port  
1080 Brussel / Bruxelles

Belgique

Téléphone: +32 (2) 421 27 11

Fax: +32 (2) 420 27 25

**Responsable pour la fiche de données de sécurité:**

ua-productsafety.benelux@be.henkel.com

**En cas d'urgence:**

Numéro d' appel d' urgence (24 h): +32 70 222 076

Centre Antipoisons en Belgique, Tel: +32 (0)70 245245

### 2. Identification des dangers

Le produit n'est pas dangereux au sens de la directive en vigueur sur la préparation.

### 3. Composition / informations sur les composants

**Description chimique générale:**

Colle à 1 C durcissant à l'humidité

**Substances de base pour préparations:**

Polyéther modifié au silane

**Indication des composants selon (CE) N° 1907/2006:**

Substances dangereuses No. CAS	EINECS ELINCS	Teneur	Classification
gamma-aminopropyltriméthoxysilane 13822-56-5	237-511-5	< 5 %	Xi - Irritant; R36/38
dibutoxydibutylstannane 3349-36-8	222-103-1	< 0,5 %	N - Dangereux pour l'environnement; R51/53 T - Toxique; R48/23/25 Xn - Nocif; R21/22 Xi - Irritant; R36/38

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

#### 4. Mesures de premiers secours

**Inhalation:**

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:**

Laver à l'eau courante et au savon. Soins de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés.

**Contact avec les yeux:**

Ensuite rincer abondamment avec de l'eau l'oeil maintenu ouvert. Consulter un médecin.

**Ingestion:**

Consulter immédiatement un médecin et lui présenter l'emballage ou l'étiquette

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Moyens d'extinction appropriés:**

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau grand débit

**Équipement spécial de protection pour la lutte contre l'incendie:**

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

**Produit ou gaz issus de la combustion:**

Vapeurs toxiques, irritantes et inflammables au contact de l'air.

#### 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

**Informations générales:**

Tenir éloigné des sources d'ignition et des flammes nues.

**Mesures de protection individuelle:**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Voir le conseil au chapitre 8.

**Mesures de protection de l'environnement:**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

**Méthodes de nettoyage et d'élimination:**

Balayer mécaniquement.  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

#### 7. Manipulation et stockage

**Manipulation:**

Pour la manipulation des produits chimiques prendre les mesures de précaution habituelles.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration au poste de travail.

**Stockage:**

Stocker dans un endroit frais et à l'abri du gel.  
Température de stockage conseillée 15 à 25 °C.

#### 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

**Composants avec valeurs-limites à surveiller par rapport au poste de travail:**

aucun(e)

**Protection respiratoire:**

Pas nécessaire.

**Protection des mains:**

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que, dans la pratique, la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

**Protection des yeux:**

Lunettes de protection

**Protection du corps:**

vêtement de protection approprié

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Eviter le contact avec la peau.

**9. Propriétés physico-chimiques****Propriétés générales:**

Aspect	pâte pâteux noir
Odeur:	caractéristique

**Propriétés phys.-chim.:**

Densité (20 °C (68 °F))	1,35 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: eau)	Insoluble
Valeur du corps solide (105 °C)	98 %
Teneur VOC (VOCV 814.018 Ord. sur les COV)	0,00 %

**10. Stabilité et réactivité****Conditions à éviter:**

Aucune action connue lors d'une utilisation conforme

**Matières à éviter:**

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

**Produits de décomposition dangereux:**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**11. Informations toxicologiques****Informations générales sur la toxicologie:**

En cas de manipulation correcte et d'utilisation conforme à la destination, il ne faut supposer à notre connaissance aucun effet nocif du produit.

## 12. Informations écologiques

**Informations générales:**

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

Dans le cas d'une utilisation adéquate du produit, après durcissement le produit n'est pas toxique pour les organismes de l'eau

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**Evacuation du produit:**

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais en majeure partie à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les articles voire les produits utilisés dans les différentes branches. Elles peuvent être demandées au fabricant.

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

## 14. Informations relatives au transport

**Informations générales:**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR,, 'ADNR, l'IMDG, IATA-DGR.

## 15. Informations réglementaires

Produit non soumis à étiquetage selon la dernière version en vigueur de la Directive générale CE de classification des préparations.

**Indications additionnelles:**

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

**COV Peintures et Vernis (UE) :**

(Sous)catégorie de produit:

Ce produit ne rentre pas dans le champ d'application de la directive 2004/42/EC

## 16. Autres informations

Teneur intégrale des phrases R mentionnées sous leur forme abrégée dans la fiche de données de sécurité jointe. Le marquage du produit figure au chapitre 15.

R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R48/23/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Informations complémentaires:**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.